

BILAN

Toutes les compétences disciplinaires font l'objet d'évaluation

À l'éducation préscolaire, le libellé des compétences non disciplinaires n'apparaît pas dans le bulletin, ni dans le bilan des apprentissages.

PRÉSCOLAIRE

- A Développe très bien la compétence
- B Développe bien la compétence
- C Développe la compétence
- D Développe la compétence avec une aide constante
- E Éprouve des difficultés dans le développement

PRIMAIRE

100 %	
95 %	Développe très bien la compétence
90 %	
85 %	
80 %	Développe bien la compétence
75 %	
70 %	Développe partiellement la compétence
65 %	
60 %	Développe minimalement la compétence (seuil de réussite)
55 %	Éprouve des difficultés dans le développement de la compétence
50 %	
45 %	Éprouve de grandes difficultés dans le développement de la compétence
40 %	
35 %	Éprouve de très grandes difficultés dans le développement de la compétence
30 %	

BULLETIN

Équipe-niveau

Dès septembre, l'équipe-niveau précise ou élabore :

- La planification annuelle en intégrant les SAÉ
- Ses intentions pédagogiques
- Les critères d'évaluation des compétences ciblées par niveau
- Les outils d'évaluation utilisés par niveau (ex. : grilles communes d'évaluation)

Bien que l'évaluation soit une responsabilité partagée, le jugement final est la responsabilité de l'enseignant et est basé sur le jugement professionnel de ce dernier.

Une fois par étape, minimalement, l'équipe-niveau assure le suivi de la planification.

L'équipe-niveau s'entend sur :

- L'interprétation des critères d'évaluation
- Les attentes de fin de cycle (précisions sur les indices observables, manifestations, barèmes, seuils de réussite)

Précisions

Le jugement de fin d'année se fait à l'aide des mêmes références pour tous les élèves en conformité avec les règles de passage d'un niveau à l'autre

À chaque étape, des activités pédagogiques différenciées sont posées pour soutenir et enrichir la progression de l'élève dans ses apprentissages (ex. : décroisement, ateliers, groupes de besoin, groupes d'enrichissement, ...)

« L'élève doit toujours savoir sur quoi il est évalué. »



AIDE-MÉMOIRE

2021-2022

Extrait des normes et modalités d'évaluation

2021-2022

Pour accéder au cycle supérieur, l'élève doit obligatoirement réussir les compétences en mathématique, lecture et écriture. Dans tous les cas où le prolongement de cycle (et de niveau) est considéré, la situation est analysée par l'équipe-école et la direction. La décision finale est prise par la direction dans le meilleur intérêt de l'élève en tenant compte de son âge, de sa maturité, de son développement, de ses difficultés, etc.

Documents importants:

- Le programme de formation
- La progression des apprentissages
- Les critères d'évaluation
- Les attentes de fin de cycle
- Les savoirs essentiels
- Le projet éducatif
- Le plan de réussite
- Les grilles communes d'évaluation élaborées en équipe niveau
- Les cadres d'évaluation

SUIVIS

Les moyens de communication, autres que les bulletins, le bilan et les communications écrites, peuvent être variés.

L'enseignant doit garder et consigner des traces de ses différentes communications (Annexe 1/Feuille Suivis*)

COMMUNICATIONS

En septembre, octobre, décembre, février, avril et mai une communication est acheminée aux parents des élèves à risque ou en difficulté ou ceux dont le comportement n'est pas conforme au code de vie. (Annexe2/Formulaire de communication*)

BULLETIN

Les enseignants se réfèrent à la planification annuelle (par niveau) pour la répartition de l'évaluation des compétences disciplinaires selon les étapes.

Communications	Communication écrite	1 ^{re} étape Bulletin	Communication écrite	2 ^e étape Bulletin
Durée de l'étape		30 août au 14 janvier		17 janvier au 22 juin
Date de remise	15 novembre	28 janvier	28 mars	4 juillet

L'enseignant indique au moins une force et un défi et/ou inscrit un commentaire pour chaque élève au 1^{er} bulletin.

Les spécialistes indiquent au moins une force et un défi ou inscrivent un commentaire pour chaque élève en difficulté dans leur matière.

La compétence non-disciplinaire ciblée par les membres de l'équipe-cycle fait l'objet d'une appréciation à chaque bulletin. Au premier bulletin, les titulaires qui indiquent leur appréciation. Au deuxième bulletin, les spécialistes indiquent leur appréciation. (Voir l'annexe 1 dans le document des normes et modalités)

Pour chaque bulletin, l'enseignant utilise les notes ciblées.

L'enseignant du préscolaire, au premier bulletin, pose un jugement sur l'état de développement des compétences. Au deuxième bulletin, l'enseignant pose un jugement sur le niveau de développement atteint.

BARÈME D'ÉVALUATION AU BULLETIN

PRÉSCOLAIRE

- A Développe très bien la compétence
- B Développe bien la compétence
- C Développe la compétence
- D Développe la compétence avec une aide constante
- E Éprouve des difficultés dans le développement

PRIMAIRE

100 %	
95 %	Développe très bien la compétence
90 %	
85 %	
80 %	Développe bien la compétence
75 %	
70 %	
65 %	Développe partiellement la compétence
60 %	Développe minimalement la compétence (seuil de réussite)
55 %	
50 %	Éprouve des difficultés dans le développement de la compétence
45 %	
40 %	Éprouve de grandes difficultés dans le développement de la compétence
35 %	
30 %	Éprouve de très grandes difficultés dans le développement de la compétence